



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 15 novembre 2019



Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°1337 du 15 octobre 2019 des honorables députés Monsieur David Wagner et Marc Baum, concernant la visite d'État du roi et de la reine des Belges au Luxembourg, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

**Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et
Ministre de la Sécurité intérieure et de Monsieur Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et
européennes, à la question parlementaire n° 1337 du 15 octobre 2019
de Messieurs les Députés David Wagner et Marc Baum**

Par leur question parlementaire, les honorables Députés souhaitent avoir des renseignements concernant la visite d'Etat du roi et de la reine des Belges

Le périmètre de sécurité pour la visite officielle de LL. MM. le roi et la reine des Belges a été défini de commun accord avec les autorités officielles suite à multiples échanges, tout en tenant compte du maintien maximum de la sécurité ainsi que de la qualité de service pour les clients des CFL.

A cette fin, plusieurs démarches ont été entreprises afin de minimiser les limitations aux accès et sorties et de réduire au strict minimum la durée de ces restrictions.

Ainsi, ont été provisoirement indisponibles la voie 3 AB et la verrière de la gare de Luxembourg ainsi que les quais de la gare routière 9, 12, 23 et 24.

Enfin, en ce qui concerne la période de temps au cours de laquelle l'accès a été partiellement limité, les autorités officielles et les CFL ont fait leur mieux afin de réduire celle-ci entre 10.30 et 11.40 afin de minimiser ainsi les désagréments causés. Cette période se situe par ailleurs hors des heures de pointe.

Nous rappelons, en outre, que des informations préalables avaient été communiquées aux clients à partir du 11.10.2019 suivant des plans d'accès et que les CFL avaient augmenté considérablement le nombre des agents CFL et des agents de sécurité d'une entreprise privée sur le terrain afin de guider les clients et d'assurer leur sécurité.

Toutes les mesures prises ont été définies de commun accord avec les autorités officielles impliquées dans l'organisation des visites officielles.

Lors des préparatifs d'une visite d'Etat, qui se déroulent effectivement sur plusieurs mois, tous les acteurs impliqués dans l'organisation s'efforcent en permanence et de concert de prendre à cœur les considérations sécuritaires et logistiques tant pour les hôtes de marque que pour le grand public, pour que la visite soit un succès pour tout le monde et sans créer trop d'inconvénients pour le public.

La mobilité et le droit à la libre circulation des citoyens ont été pris en considération en amont des préparatifs puisque la gare ferroviaire et routière de Luxembourg est restée en service et que la circulation des trains et des bus a été maintenue. Les mesures décrites ci-dessus démontrent que la mobilité et la circulation ont été considérées.